



Mai 2013

Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignoble Nantais

Tous acteurs du climat !





Sommaire

Édito	3
Le changement climatique	4
Un risque pour l'Homme	
Les conséquences économiques et sociales	
L'état des lieux du territoire	5
Le bilan carbone	
Les consommations d'énergie	
La production d'énergie	
Un Plan Climat pour le Pays du Vignoble Nantais	6
Le Pays du Vignoble Nantais s'engage !	
Une phase de concertation réussie	
Un plan d'action, 7 orientations	7
Orientation 1 : Organiser durablement l'avenir du territoire.....	8
Orientation 2 : Développer des politiques et projets d'aménagements urbains durables.....	9
Orientation 3 : Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité.....	10
Orientation 4 : Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants	11
Orientation 5 : Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire	12
Orientation 6 : Mobiliser et animer les acteurs du territoire.....	13
Orientation 7 : S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités	14
Vous aussi, relevez le défi !	15
Devenez partenaire du Plan Climat	
Rejoignez le Club Climat	
Lexique	16

Pour tous les sigles, pensez à vous référer au lexique en dernière page.



Édito

Le changement climatique, une réalité dont chacun doit s'emparer.

Le changement climatique est désormais une réalité. Ce phénomène est dû à une augmentation continue de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Si ces émissions ne diminuent pas, les experts prévoient une accélération du changement climatique. Les conséquences représentent le plus important bouleversement que l'homme aura connu.

C'est pourquoi des politiques de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique se mettent en place à toutes les échelles.

Les élus du Pays du Vignoble Nantais veulent inscrire le territoire dans une perspective de développement durable et contribuer à réduire les GES. Cette volonté politique est d'autant plus forte qu'il s'agit d'un engagement non obligatoire.

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial constitue le moyen le plus approprié pour répondre localement aux enjeux climatiques

et énergétiques. Il est à la fois une stratégie et un plan d'action, adaptés aux spécificités du territoire.

« L'enjeu majeur pour le Pays du Vignoble Nantais est de réduire les factures énergétiques, la dépendance du territoire à l'évolution du prix de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. »

Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions et des orientations politiques du territoire afin de passer d'initiatives éparées, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie concertée, ambitieuse et opérationnelle à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais.

Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignoble Nantais.

La réussite de ce projet tient dans l'implication de tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens) et dans le changement de nos modes de consommation, de production, de déplacements... Les collectivités se doivent d'être exemplaires pour inciter les habitants de notre territoire à s'inscrire dans cette démarche.

Le climat est l'affaire de tous, ensemble agissons.

Jean-Claude DAUBISSE

Président et Maire de Haute-Goulaine

Claude CESBRON

Vice-président et Maire de Gorges

Jean-Pierre COUDRAIS

Vice-président et Maire de Clisson

Le changement climatique

Un risque pour l'Homme



Au niveau local

Ces bouleversements vont avoir un impact direct sur notre territoire :

- recrudescence des **épisodes caniculaires** (d'où accentuation du risque de mortalité...),

- augmentation des risques d'**inondation** (par débordement des cours d'eau...),

- amplification des **mouvements de terrain** (effondrement de cavités souterraines...),

- **sécheresse** et dégradation des rendements agricoles (évolution des cycles de culture, des besoins en eau...).

Depuis le milieu du 20^e siècle, la température moyenne de la Loire-Atlantique a augmenté d'environ 1°C. Cette augmentation va s'accroître et pourrait atteindre en 2080, 1,8°C à 3,2°C en moyenne.

Un phénomène sans précédent :

Modifications du milieu naturel :

- montée du niveau des océans
- modification du régime des pluies et de la répartition de la végétation

Augmentation des catastrophes climatiques :

- cyclones et épisodes climatiques extrêmes
- sécheresses, désertification, canicules
- inondations

Impact sur la vie terrestre :

- bouleversement de l'équilibre des écosystèmes
- migration ou disparition des espèces animales et végétales
- apparition de réfugiés climatiques
- nouvelles maladies

A l'échelle mondiale

Les consommations d'énergie ont été multipliées par 40 en 150 ans, entraînant :

- une augmentation considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- un réchauffement climatique compris entre + 2 et + 6°C au 21^e siècle,
- une croissance constante du coût de l'énergie,
- et un "pic de production de pétrole" attendu avant 2040.

« Il faudrait diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. »

Les conséquences économiques et sociales

Objectifs européens et français :

3x20 : diminuer de 20 % les émissions de CO₂, réduire de 20 % la consommation d'énergie et augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables d'ici 2020 au niveau européen.

Facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990 en France.

La rareté grandissante des ressources d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, uranium) et la complexité accrue de leur exploitation en profondeur a pour conséquence de faire augmenter leurs coûts.

Le prix de l'électricité pourrait augmenter de 30 % d'ici 2016 et de près de 50 % d'ici 2020 (sécurisation supplémentaire des réacteurs nucléaires après l'accident de Fukushima, corrélation au prix du pétrole et besoins d'investissements de production, de transport et de distribution).

Cette augmentation des prix des énergies aura des conséquences économiques et sociales très lourdes, qui sont d'ores et déjà perceptibles :

- précarisation énergétique des populations les plus fragiles,
- diminution globale du pouvoir d'achat,
- dégradation de la performance des entreprises,
- augmentation des budgets de fonctionnement des collectivités,...

« Le prix de l'électricité pourrait augmenter de 50 % d'ici 2020. »

Il devient donc primordial de contribuer à la diminution de la facture énergétique en visant la baisse des consommations d'énergie du territoire et la réduction de son niveau de dépendance aux consommations d'hydrocarbures par la mobilisation de ressources renouvelables.

L'état des lieux du Pays du Vignoble Nantais

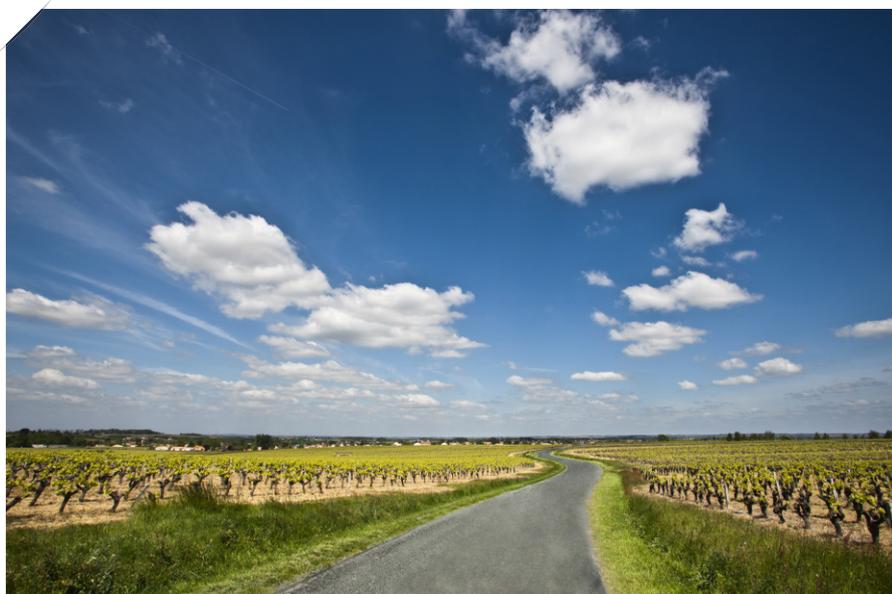
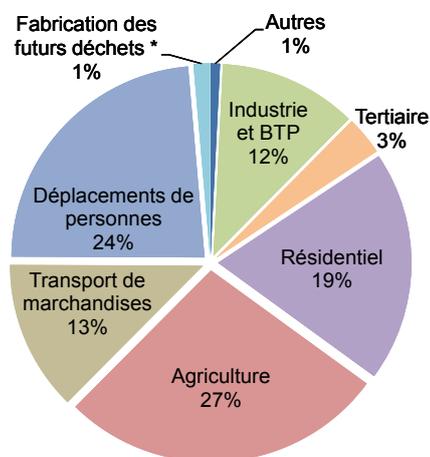
Le bilan carbone

Les activités présentes sur le territoire provoquent l'émission de 775 000 tonnes équivalent CO₂.

Cela correspond à une émission de **8,65 tonnes équivalent CO₂** (t éq. CO₂) **par habitant et par an** (la population du territoire étant de 89 554 habitants, Recensement général INSEE 2006).

« Un habitant du territoire émet en moyenne près de 9 tonnes de CO₂ par an. »

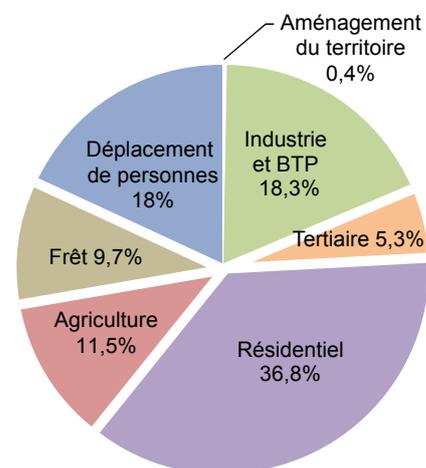
L'agriculture est le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre (211 590 t. éq. CO₂, 27 % des émissions) devant le déplacement des personnes (182 150 t. éq. CO₂, 24 % des émissions) et le résidentiel (150 450 t. éq. CO₂, 19 % des émissions).



Les consommations d'énergie

L'ensemble des activités menées sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais (industrie, agriculture, transports, résidentiel, tertiaire, déchets, etc.) ont entraîné en 2008 des consommations d'énergie finale estimées à hauteur de **235 500 tonnes équivalent pétrole (tep)**.

Le Pays comptant 89 554 habitants, le ratio tep/habitant s'élève à 2,63. Ce ratio est identique à la moyenne nationale et légèrement supérieur au ratio de la région Pays de la Loire, de 2,3 tep/habitant.



La production d'énergie

Le territoire ne possède pas d'unité de production de grande ampleur (type centrale thermique ou nucléaire). La production d'énergie (chaleur ou électricité) est réduite, sur le territoire, à l'échelle de l'entreprise ou du particulier.

« Le territoire produit seulement 5 % de l'énergie qu'il consomme. »

60 % de l'énergie est produite à partir du bois et près de 40 % à partir du gaz naturel. Les productions solaires thermiques et photovoltaïques sont marginales. L'estimation de la production d'énergie sur le territoire du Pays est de **12 000 tep**, soit **seulement un peu plus de 5 % de l'énergie qui y est consommée**.

Un Plan Climat pour le Pays du Vignoble Nantais

Le Pays du Vignoble Nantais s'engage !

Conscient des enjeux globaux et de la contribution locale qu'il peut apporter, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais s'est engagé dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.

Cet engagement vise **plusieurs objectifs** :

- **Répondre à une urgence sociale** telle que la prévention de la précarité énergétique, dans un contexte d'appauvrissement des populations et de renchérissement du prix de l'énergie ;
- **Développer des filières économiques locales, innovantes et génératrices d'emploi** : tous les services permettant l'évolution des pratiques, les travaux d'économie d'énergie et de développement des

énergies renouvelables reposent sur de la main d'œuvre locale et permettent ainsi de développer des filières économiques locales ;

- **Améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité du territoire** : par la qualité du bâti, des transports, le développement des mobilités douces, les éco-quartiers, etc. ;
- **Développer l'indépendance énergétique du territoire** pour anticiper les besoins des générations futures : la raréfaction et le renchérissement des énergies fossiles aura un impact financier important sur les déplacements ;
- **Développer de nouvelles approches projets** : analyse en coût global, comptabilité CO₂, etc. ; et créer un nouveau modèle de déve-

loppement économe en carbone et en ressources naturelles.

Au travers de cette démarche, le Pays s'inscrit dans la dynamique des plans climat national, régional et départemental visant la diminution des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

ZOOM SUR

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique (ADEME).

Une phase de concertation réussie

Convaincu de la nécessité d'assurer une approche participative dans l'élaboration du PCET, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a organisé une concertation afin de mobiliser et d'associer l'ensemble des habitants et acteurs du territoire à la démarche.

En 2011, une première phase de concertation a mobilisé les collectivités, les habitants et les acteurs du territoire autour de

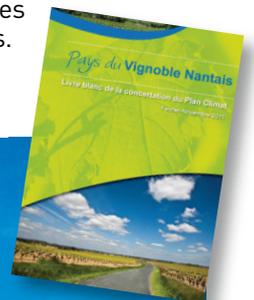
4 ateliers thématiques :

- **Se déplacer, aménager, gérer le territoire,**
- **Acheter, consommer, produire,**
- **Informier, former et sensibiliser,**
- **Se loger, construire et rénover.**

L'objectif de ces ateliers était de définir les objectifs, signaler les actions existantes et faire de nouvelles propositions afin d'améliorer l'effi-

cacité énergétique et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

A l'issue de cette mobilisation de plus de 80 acteurs, **un livre blanc de la concertation** a été élaboré et diffusé à l'ensemble des acteurs du territoire afin de présenter les propositions recueillies lors de ces ateliers.



Un plan d'action, 7 orientations

Le premier plan d'action défini pour la période 2013-2018 est constitué de 33 actions réunies autour de 7 orientations stratégiques :

→ Orientation 1 : Organiser durablement l'avenir du territoire

Action 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire et favoriser l'évolution des formes urbaines.

Action 2 : Intégrer un volet Climat-énergie dans les 4 PLH.

Action 3 : Accompagner la révision des PLU pour favoriser la construction de bâtiments à haute qualité environnementale et énergétiquement performants.

Action 4 : Lutter contre la réduction des surfaces agricoles et naturelles.

Action 5 : Engager une étude sur le potentiel local de développement de la méthanisation et du bois énergie.

→ Orientation 2 : Développer des politiques et projets d'aménagements urbains durables

Action 6 : Accompagner l'introduction de clauses de durabilité dans les règlements et les cahiers des charges des projets urbains et des équipements publics.

Action 7 : Accompagner le développement d'éco-quartiers sur l'ensemble du territoire.

→ Orientation 3 : Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité

Action 8 : Promouvoir l'aménagement des voiries pour favoriser les modes doux.

Action 9 : Promouvoir l'introduction de zones 30 ou zones de rencontres.

Action 10 : Créer des espaces de travail partagés (co-working).

Action 11 : Proposer une offre de formation à l'éco-conduite.

Action 12 : Réaliser une enquête de déplacements.

Action 13 : Faciliter le développement du covoiturage.

→ Orientation 4 : Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants

Action 14 : Développer une campagne d'économie d'énergie et de lutte contre le gaspillage sur le patrimoine public du territoire et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités locales du Pays du Vignoble Nantais.

Action 15 : Renouveler le CEP et orienter l'action des économes de flux vers une mission d'AMO.

Action 16 : Communiquer sur les bonnes pratiques en partenariat avec l'espace INFO → ENERGIE.

Action 17 : Accompagner la lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec les associations locales.

→ Orientation 5 : Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire

Action 18 : Réaliser un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie de l'agriculture sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais et élaborer un plan d'action (avec l'outil ClimAgri®).

Action 19 : Accompagner et soutenir la transition vers des pratiques agricoles bas carbone.

Action 20 : Développer une politique foncière incitative pour favoriser les producteurs locaux et une agriculture moins émissive de GES.

Action 21 : Mobiliser et accompagner les collectivités du territoire pour élaborer une stratégie de développement des circuits alimentaires courts.

Action 22 : Soutenir la mise en réseau des entreprises et des artisans et les inciter à développer leurs compétences.

Action 23 : Engager la réalisation d'un Village d'artisans éco certifiés.

Action 24 : Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux achats éco-responsables.

Action 25 : Achats éco-responsables dans la commande publique et intégration du réseau Grand Ouest d'échanges de bonnes pratiques.

Action 26 : Consolider le PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets).

→ Orientation 6 : Mobiliser et animer les acteurs du territoire

Action 27 : Mettre en place un dispositif interne d'animation, de suivi ainsi qu'un processus d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial.

Action 28 : Mobiliser et former les élus du Comité Syndical, les membres des Commissions du Pays du Vignoble Nantais et les cadres dirigeants des collectivités.

Action 29 : Créer et animer un réseau Plan Climat à destination des agents des collectivités.

Action 30 : Créer et animer un Club Climat à destination des principaux acteurs socio-économiques du territoire (institutionnels, chambres consulaires, fournisseurs d'énergie, artisans, commerçants, etc.).

Action 31 : Mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication à destination des habitants du Pays du Vignoble Nantais.

Action 32 : Réaliser une étude de faisabilité pour créer un pôle "énergie climat" à l'échelle du territoire : "La maison carbone".

→ Orientation 7 : S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités

Action 33 : Elaborer le volet adaptation au changement climatique du PCET du Pays du Vignoble Nantais.

Orientation n°1 :

Organiser durablement l'avenir du territoire

La prise de conscience des dysfonctionnements générés par l'étalement urbain (fragilisation des espaces naturels, recul des zones agricoles, augmentation des déplacements domicile/travail, pollutions, etc.) a ramené la question de la densité au centre du débat sur la ville, les villages, les bourgs et ses formes urbaines. De nombreux facteurs amènent, aujourd'hui, à poser le débat sur la densité, en termes renouvelés : la lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise de la vulnérabilité du territoire aux prix de l'énergie et la recherche d'un nouveau modèle de déplacements à substituer au «tout voiture», ainsi que l'idée d'un nouveau «contrat social» reposant sur la mixité de l'habitat et la diversité des fonctions urbaines.

Objectif :

Limiter les émissions de GES et les dépenses énergétiques liées au développement du territoire.

Action 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire et favoriser l'évolution des formes urbaines

Action 2 : Intégrer un volet Climat-énergie dans les 4 PLH

Action 3 : Accompagner la révision des PLU pour favoriser la construction de bâtiments à haute qualité environnementale et énergétiquement performants

Action 4 : Lutter contre la réduction des surfaces agricoles et naturelles

Objectif :

Développer l'autonomie énergétique du territoire.

Action 5 : Engager une étude sur le potentiel local de développement de la méthanisation et du bois énergie

ZOOM SUR

le potentiel local en énergies renouvelables

Le territoire du Pays du Vignoble Nantais ne dispose pas d'unité de production de grande ampleur (centrale thermique, nucléaire, etc.). La production d'énergie (chaleur ou électricité) réduite, sur le territoire, à l'échelle de l'entreprise ou du particulier est estimée à 12 000 tep, représentant seulement un peu plus de 5% de l'énergie qui y est consommée. La production d'énergie locale et renouvelable apparaît donc comme un enjeu majeur tant pour réduire les gaz à effet de serre que pour son impact local sur le plan économique.

Afin d'envisager le développement de l'autonomie énergétique du territoire, l'action consiste à engager une étude de faisabilité (physique, technique, économique) sur le potentiel local de développement de deux sources d'énergies renouvelables : la méthanisation et le bois énergie.

Cette étude permettra à terme de développer le mix énergétique sur le territoire, en examinant les modalités actuelles d'approvisionnement énergétique et les potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire.



Orientation n°2 :

Développer des politiques et projets d'aménagements urbains durables

En termes d'émissions des GES sur le territoire, trois secteurs représentent à eux seuls plus de 65 % des émissions (agriculture - déplacements de personnes - résidentiel). Ces données révèlent un enjeu fort en termes d'aménagement du territoire. Le principal levier d'action dont dispose le Pays du Vignoble Nantais pour agir efficacement est l'outil de planification territoriale que représente le SCoT.

L'autre enjeu réside dans sa prise en compte par les documents d'urbanisme opérationnels locaux - élaborés au niveau des communes et/ou leur groupements.

Objectif :

Mettre en œuvre une démarche projet, associant une approche systémique, l'ingénierie technique, la prise en compte du long terme et une nouvelle gouvernance.

Action 6 : Accompagner l'introduction de clauses de durabilité dans les règlements et les cahiers des charges des projets urbains et des équipements publics

Action 7 : Accompagner le développement d'éco-quartiers sur l'ensemble du territoire



ZOOM SUR

le développement d'éco-quartiers

La démarche éco-quartier représente un réel levier pour engager des opérations d'aménagement durable exemplaires qui répondent aux enjeux identifiés en termes de renouvellement nécessaire des formes urbaines, d'autant que le territoire prévoit le développement d'une offre de 20 000 logements d'ici 2027.

La conception d'un éco-quartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Adapté aux caractéristiques de son territoire, un éco-quartier a la particularité de s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales.

Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, une expérience de ce type existe avec le projet de renouvellement

urbain conduit par la Ville de Clisson qui consiste à reconquérir la friche de l'ancien Champ de Foire.

L'action consiste, sur la base de l'expérience de l'éco-quartier du Champ de Foire à accompagner les collectivités du territoire vers l'engagement du même type de démarche.

Orientation n°3 :

Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité

En France, le secteur des transports représente 27 % des émissions globales et 31 % de la consommation d'énergie finale.

Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, les déplacements de personnes représentent 182 150 t.é CO₂ (soit 24 % des émissions et 18 % des consommations en énergie). Ce poste constitue le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire. Les déplacements en transports en commun (bus, TER ou transports à la demande) ne représentent que 2 % de la part des déplacements.

L'optimisation des déplacements des habitants et le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture constituent donc une priorité.

Aujourd'hui, l'enjeu est de limiter l'usage individuel de la voiture, faciliter le report vers divers modes de déplacement doux et favoriser l'usage des transports en commun.

Objectif :

Accompagner les aménagements de l'espace favorisant l'éco-mobilité.

Action 8 : Promouvoir l'aménagement des voiries pour favoriser les modes doux

Action 9 : Promouvoir l'introduction de zones 30 ou zones de rencontres

Action 10 : Créer des espaces de travail partagés (co-working)

Objectif :

Diminuer l'impact des déplacements.

Action 11 : Proposer une offre de formation à l'éco-conduite

Action 12 : Réaliser une enquête de déplacements

Action 13 : Faciliter le développement du covoiturage



ZOOM SUR

l'introduction de zones 30 ou de zones de rencontres

Le code de la route a été modifié par le décret du 30 juillet 2008 en instaurant la création de la zone de rencontre (20 km/h) et la généralisation des double-sens cyclables dans les

zones 30 et de rencontre. Ces nouveaux aspects réglementaires favorisent ainsi l'usage des modes de déplacement doux (tout ce qui n'est pas motorisé), une circulation modérée et un partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

Il s'agit de promouvoir auprès de l'ensemble des collectivités du territoire l'introduction de zones 20/30 ou

zones de rencontres et l'élaboration de politiques de stationnement intégrées.

L'action consiste à accompagner les collectivités pour diagnostiquer les quartiers, identifier les générateurs de flux, prioriser les sites et les points sensibles, émettre des propositions en termes d'aménagements.

Orientation n°4 :

Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants

Le territoire du Pays du Vignoble Nantais compte environ 34 500 logements (recensement général INSEE 2006), dont plus de 94,5% de résidences principales (1,5 % de résidences secondaires et 4 % de logements occasionnels ou vacants).

Le secteur résidentiel représente 150 450 t.éq.CO₂ (soit 19 % des émissions) et 87 000 tep (soit 37 % des consommations en énergie). Il constitue le troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, ce qui en fait **un enjeu majeur du PCET**.

Objectif :

Agir sur le patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité.

Action 14 : Développer une campagne d'économie d'énergie et de lutte contre le gaspillage sur le patrimoine public du territoire et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités locales du Pays du Vignoble Nantais

Action 15 : Renouveler le CEP et orienter l'action des économes de flux vers une mission d'AMO

Objectif :

Réduire la consommation d'énergie dans le parc résidentiel et lutter contre la précarité énergétique.

Action 16 : Communiquer sur les bonnes pratiques en partenariat avec l'espace INFO→ENERGIE

Action 17 : Accompagner la lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec les associations locales

ZOOM SUR

L'action de l'Espace INFO→ENERGIE

Le partenariat entre l'Espace Info Energie et le Pays du Vignoble Nantais permet l'organisation des permanences délocalisées sur le territoire.

Ces permanences permettent aux particuliers de bénéficier de conseils et de solutions concrètes pour mieux choisir les équipements de l'habitation et adopter des comportements économes, maîtriser les consommations d'énergie liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, à l'éclairage, à la ventilation.

L'Espace Info Energie accompagne les projets de réhabilitation des logements (isolation, remplacement de chauffage, etc.), de recours aux énergies renouvelables et la mobilisation des aides financières afférentes.

Dans le cadre du PCET, l'objectif est de s'appuyer sur l'espace INFO→ENERGIE, pour mieux répondre à l'enjeu que représente le logement et en particulier l'habitat individuel par une communication sur les bonnes pratiques.

Il s'agit notamment de renforcer les permanences de conseils aux particuliers.



Orientation n°5 :

Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire

Compte tenu des émissions de GES et des consommations en énergie des secteurs de l'agriculture et du résidentiel notamment, l'enjeu est d'orienter les modes de production et de consommation présents sur le territoire vers une dynamique de développement local plus responsable et solidaire.

Objectif :

Favoriser et accompagner la réduction des émissions de GES du secteur agricole.

Action 18 : Réaliser un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie de l'agriculture sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais et élaborer un plan d'action (avec l'outil ClimAgri®)

Action 19 : Accompagner et soutenir la transition vers des pratiques agricoles bas carbone

Action 20 : Développer une politique foncière incitative pour favoriser les producteurs locaux et une agriculture moins émissive de GES

Objectif :

Privilégier la boucle alimentaire locale comme levier d'évolution vers un territoire bas carbone.

Action 21 : Mobiliser et accompagner les collectivités du territoire pour élaborer une stratégie de développement des circuits alimentaires courts

Objectif :

Contribuer à l'organisation d'une filière bâtiment durable.

Action 22 : Soutenir la mise en réseau des entreprises et des artisans et les inciter à développer leurs compétences

Action 23 : Engager la réalisation d'un Village d'artisans éco certifiés

Objectif :

Promouvoir et développer les achats responsables et la commande publique éco-responsable.

Action 24 : Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux achats éco-responsables

Action 25 : Achats éco-responsables dans la commande publique et intégration du réseau Grand Ouest d'échanges de bonnes pratiques

Objectif :

Prévenir la production de déchets, valoriser et gérer efficacement leur fin de vie.

Action 26 : Consolider le PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets)



ZOOM SUR

l'action de soutien à l'évolution des pratiques agricoles vers la réduction des émissions de GES

L'agriculture est le principal émetteur de GES sur le territoire. Elle constitue néanmoins un atout majeur qui façonne son identité et dont il faut conforter le dynamisme.

La « durabilité » des pratiques agricoles est basée sur plusieurs objectifs : une production de qualité,

la viabilité économique et sociale, le respect des sols, le maintien des paysages et de la biodiversité, le respect de la qualité de l'eau.

L'action consiste à soutenir les actions en faveur des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et faiblement émettrices de GES comme par exemple l'incitation des agriculteurs à réaliser le diagnostic énergie de leur exploitation, ou le développement de pratiques agricoles permettant de stocker le CO₂ dans le sol et de réduire les émissions de méthane.

Orientation n°6 :

Mobiliser et animer les acteurs du territoire

Les collectivités génèrent des émissions de GES liées à leurs patrimoines et aux activités qu'elles exercent. Elles ont une responsabilité directe sur leurs propres émissions (environ 15 % des émissions du territoire) et peuvent impacter les émissions liées à leurs compétences (environ 50 % des émissions du territoire). Elles se doivent de mener des politiques de gestion exemplaires.

La réussite du Plan Climat Energie Territorial nécessite d'impacter l'ensemble des émissions du territoire. Elle est par conséquent fortement dépendante de l'engagement et de la mobilisation de chacun et dans la durée. C'est pourquoi l'action de tous les acteurs du territoire se doit d'être accompagnée et valorisée pour qu'elle soit pérenne et efficace. Ceci nécessite de mobiliser des moyens et de créer des outils pour animer la démarche, financer les projets, suivre et évaluer le programme d'action.

Objectif :

Assurer la pérennité du PCET (animation, suivi, financement, évaluation).

Action 27 : Mettre en place un dispositif interne d'animation, de suivi ainsi qu'un processus d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial

Action 28 : Mobiliser et former les élus du Comité Syndical, les membres des Commissions du Pays du Vignoble Nantais et les cadres dirigeants des collectivités

Action 29 : Créer et animer un réseau Plan Climat à destination des agents des collectivités

Action 30 : Créer et animer un Club Climat à destination des principaux acteurs socio-économiques du territoire (institutionnels, chambres consulaires, fournisseurs d'énergie, artisans, commerçants, etc.)

Objectif :

Sensibiliser, informer, communiquer, accompagner les acteurs et les habitants du territoire.

Action 31 : Mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication à destination des habitants du Pays du Vignoble Nantais

Action 32 : Réaliser une étude de faisabilité pour créer un pôle « énergie climat » à l'échelle du territoire : « La maison carbone »



ZOOM SUR

la création et l'animation d'un « Club Climat »

La constitution d'un Club Climat permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire

autour des objectifs du PCET du Pays du Vignoble Nantais. Il sera un lieu de rencontre, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation de l'engagement de chacun.

Cet engagement sera renforcé et formalisé au moyen d'une charte. Le Club Climat pourra aider les signa-

taires de la charte à mettre en œuvre des actions simples de maîtrise de l'énergie.

Le Club Climat a donc pour ambition de créer une dynamique territoriale et collective qui vise la réalisation du plan d'action et l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Orientation n°7 :

S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités

Même si tout peut être mis en œuvre pour éviter les dérèglements climatiques projetés, le phénomène reste inévitable compte tenu de la durée de vie des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère. Il entraînera avec lui une augmentation des fréquences et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, déjà perceptible (tsunami en Inde, séisme au Japon, crues, canicule de 2003, tempête Xynthia, perte de biodiversité...).

La vulnérabilité du Pays du Vignoble Nantais aux modifications des paramètres climatiques s'exprime donc par son profil démographique, son activité agricole et par la présence de zones concernées par les risques naturels (inondation et mouvement de terrain).

Le changement climatique aura pour conséquence probable l'accentuation du risque de mortalité en été des personnes âgées et/ou sensibles aux épisodes de canicules, des contraintes agricoles dues à l'évolution des cycles des cultures et des besoins en eau, l'amplification des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau suite à l'augmentation des épisodes de pluies extrêmes et l'amplification de risques de certains mouvements de terrain par la modification des propriétés mécaniques des sols.

Il est donc nécessaire que le territoire ajuste ses systèmes naturels et humains en réponse aux phénomènes climatiques probables et à leurs effets afin de limiter les risques liés au changement climatique et d'en exploiter les bénéfices.

Objectif :

Développer une culture commune du risque, définir une stratégie d'adaptation et réduire le nombre d'habitants exposés aux risques, réduire les risques pour l'agriculture locale et préserver la biodiversité.

Action 33 : Elaborer le volet adaptation au changement climatique du PCET du Pays du Vignoble Nantais



ZOOM SUR

le volet adaptation au changement climatique

Une synthèse de l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique réalisée par les services de l'Etat et de la Région sera conçue pour mettre en évidence les

incidences sur le Pays du Vignoble Nantais et identifier des axes d'intervention puis informer et mobiliser la population et lancer une stratégie intercommunale de gestion de crise permettant de mieux anticiper les risques.

Vous aussi, relevez le défi !

Tous acteurs !

Transport, habitat, consommation, éclairage, déchets... chaque habitant, entreprise, association, collectivité émet des gaz à effet de serre. Par nos actions quotidiennes, **nous pouvons tous réduire notre impact** sur le réchauffement climatique.

Devenez partenaire du Plan Climat

La réussite du Plan Climat Energie Territorial passe par la participation active de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est pourquoi, il est primordial que chacun puisse **s'engager, à son niveau**, dans ce projet via la **charte de partenariat**.

En devenant partenaire du Plan Climat, vous vous engagez à **mettre en œuvre au moins une action** du Plan Climat. Mais **vous mettez peut-être déjà en œuvre d'autres actions** qui répondent aux objectifs du Plan Climat mais n'y figurent pas ? Vous pouvez aussi les valoriser dans le cadre de cette charte de partenariat.

La charte peut être **signée par tous les acteurs du territoire** :

- les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels,
- les entreprises et les chambres consulaires,
- les associations,
- les établissements scolaires,
- les habitants.

Rejoignez le Club Climat

C'est un lieu de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation de l'engagement des acteurs et habitants du territoire.

Les signataires de la charte de partenariat peuvent rejoindre le Club Climat.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCET, c'est également une **instance consultative** qui :

- **formule un avis** sur les orientations du PCET,
- **fait des propositions** d'actions correctives ou complémentaires,
- et **suit la concrétisation des actions**.

Le Pays s'engage à réunir une à deux fois par an le Club Climat pour partager les expériences et faire état de l'avancement de la démarche.



Pourquoi signer la charte ?

- **Pour concrétiser votre engagement, celui de votre collectivité, de votre entreprise ou association, ...**
- **Valoriser les actions de votre structure au sein d'un projet plus large**
- **Permettre la création d'un réseau d'acteurs et le partage d'expérience**
- **Amplifier la démarche**



Lexique

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Bilan carbone : outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME dont l'objectif est de permettre une évaluation des émissions directes et indirectes d'une activité.

CEP : Conseil en Energie Partagé

GES : gaz à effet de serre

PCET : Plan Climat Energie Territorial ; projet territorial dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique.

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Tep : tonne équivalent pétrole

T éq. CO₂ : tonne équivalent CO₂ (émissions) : 6 gaz sont pris en compte : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC, PFC.



Pour en savoir plus

Ceci est le document de synthèse du Plan Climat Energie Territorial.

Consultez les fiches actions détaillées sur notre site Internet : www.vignoble-nantais.eu

Rubrique : Actions pour le climat > Le Plan Climat Energie Territorial > Le plan d'action 2013-2018

**Vignoble
Nantais**

Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Maison de Pays - 5, allée du Chantre
BP 89133 - 44191 Clisson Cedex

Tel : 02 40 36 09 10 - Fax : 02 40 36 09 15

E-mail : accueil@vignoble-nantais.fr - Site : www.vignoble-nantais.eu

Nos partenaires

